

Quelles sont les aides pour l'alternance ?

Diverses aides sont accordées aux apprentis en alternance afin d'assurer leur mobilité nationale et de les aider financièrement.

Aides nationales et régionales

SIMULATEUR D'AIDES A DESTINATION DES JEUNES

mes-aides.1jeune1solution.beta.gouv.fr/simulation/individu/demandeur/

EXONÉRATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ

La première des aides pour l'alternance, c'est l'**exonération des frais de scolarité** grâce au contrat. L'accord peut être un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.

L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

Les apprentis locataires bénéficient de l'**APL (Aide Personnalisée au Logement)**. C'est la **Caf** (ou Caisse d'Allocations Familiales) qui verse cette aide. Plusieurs critères sont étudiés avant l'allocation de l'APL. Le descriptif de l'habitation, le loyer hors charges, la situation (locataire ou non) permettent de déterminer le montant de l'APL. La situation professionnelle ainsi que les revenus contribuent également à la détermination de l'aide. Comment obtenir cette allocation ? Il suffit de remplir le dossier sur le statut et les revenus. La demande est à envoyer à la Caf. Une demande en ligne est aussi envisageable.

C'est ici : <https://www.orientation.com/articles/vie-etudiante/logement-etudiant/apl-als-demande-calcul-montant/>

L'AIDE MOBILI-JEUNE

À part l'APL, l'État accorde aussi l'**aide au logement mobili-jeune**. Cette allocation ne peut pas excéder 100 euros mensuellement et ne va pas au-dessous de 10 euros. Le loyer, le salaire et le montant des APL ou ASL reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide. L'**aide mobili-jeune** concerne les apprentis des entreprises privées non agricoles. Elle concerne les jeunes embauchés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette aide doit être sollicitée dans le **premier semestre** de la formation.

Lien : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

L'AVANCE LOCA-PASS

Il s'agit d'un prêt pour **payer le dépôt de garantie** exigé par le bailleur. Les jeunes de moins de 30 ans, embauchés en alternance dans le secteur privé peuvent bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossier à payer.

Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêts. Cette facilite donc la recherche de logement pour les apprentis locataires.

Lien : <https://www.actionlogement.fr/espace-beneficiaire>

L'AIDE MOBILI-PASS

Il s'agit d'un financement de la recherche d'un logement et de l'installation pour les apprentis en situation de mobilité professionnelle (mutation, recrutement...) impliquant de changer de résidence principale ou d'en avoir une seconde.

Le trajet doit être > 70 km ou à plus de 1heure 15.

La subvention peut atteindre 2 200 €.

Le lien : <https://www.actionlogement.fr/espace-beneficiaire>

DES AIDES POUR L'ALTERNANCE GRÂCE À LA CARTE NATIONALE D'APPRENTIS

Les apprentis en alternance possèdent une carte d'étudiant des métiers. Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte. L'apprenti bénéficie de **réductions** sur les frais de transport, la restauration rapide et les activités sportives et culturelles. La carte permet également d'avoir accès aux logements et aux restaurants universitaires.

Dès le premier mois de la formation, l'apprenti dispose de la carte d'étudiant des métiers, qui peut servir dans toutes les régions en France.

C'est ici <https://www.orientation.com/articles/vie-etudiante/avantages-carte-etudiant/>

LES AVANTAGES PROCURÉS PAR L'ENTREPRISE

Les apprentis qui se trouvent dans une entreprise ayant un **CSE (Comité Social et Economique)** peuvent bénéficier des avantages au même titre que les autres salariés. Cela inclut les chèques cadeaux ou les chèques-vacances, les tickets restaurant, la carte de transport, etc. Les allocations dépendent de l'envergure de l'entreprise. Il faut donc se renseigner auprès du comité.

LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT SNCF

Laval est situé sur l'axe Rennes-Paris et Rennes-Nantes. Depuis la gare vous pouvez rejoindre en 45 minutes l'UFA via la ligne 102 du bus Pays de la Loire.

La carte de réduction « Carte Avantage Jeune » vous fait bénéficier d'avantages sur tous vos déplacements en TGV, Intercités et TER.

C'est ici : <https://www.oui.sncf/train/carte-abonnement-train/avantage-jeune>

FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire B. aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Téléchargez ici le dossier de demande :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/leader_10001/cfa-aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b

Déposez-le au secrétariat Mme Galli pour l'instruction de votre demande.

FONDS SOCIAL DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Afin de sécuriser les parcours de formation des stagiaires de la formation professionnelle continue, une aide financière peut être versée pour faire face aux difficultés financières apparues depuis l'entrée et ainsi permettre de poursuivre sa formation.

S'ADRESSER A Mme GALLI : christine.galli@lhf53.eu

Les aides sur l'UFA DON BOSCO et sur le campus CFA EC53

LOGEMENT SUR LE CAMPUS

Une maison des apprentis, située sur le campus, permet d'accueillir jusqu'à 5 alternants. La réservation se fait auprès de M. Perrot, coordinateur du campus par téléphone au 07-62-73-53-58 ou par mail : gaël.perrot@lhf53.eu.

Le coût pour une nuit est de 14.50 euros et pour une semaine de 50 euros.

LOGEMENT A DON BOSCO

Un internat, situé sur l'ensemble scolaire, est ouvert. Au vu de son succès, une extension est prévue à la rentrée prochaine en vue d'accueillir jusqu'à 4 apprenties

VISITE VIRTUELLE : <https://youtu.be/E2gXF62FPPY>

Autre logement possible : chambres chez l'habitant à Mayenne. L'UFA Don Bosco est partenaire avec des familles sur Mayenne. Réservation possible d'une chambre chez l'habitant avec restauration à l'ensemble scolaire.